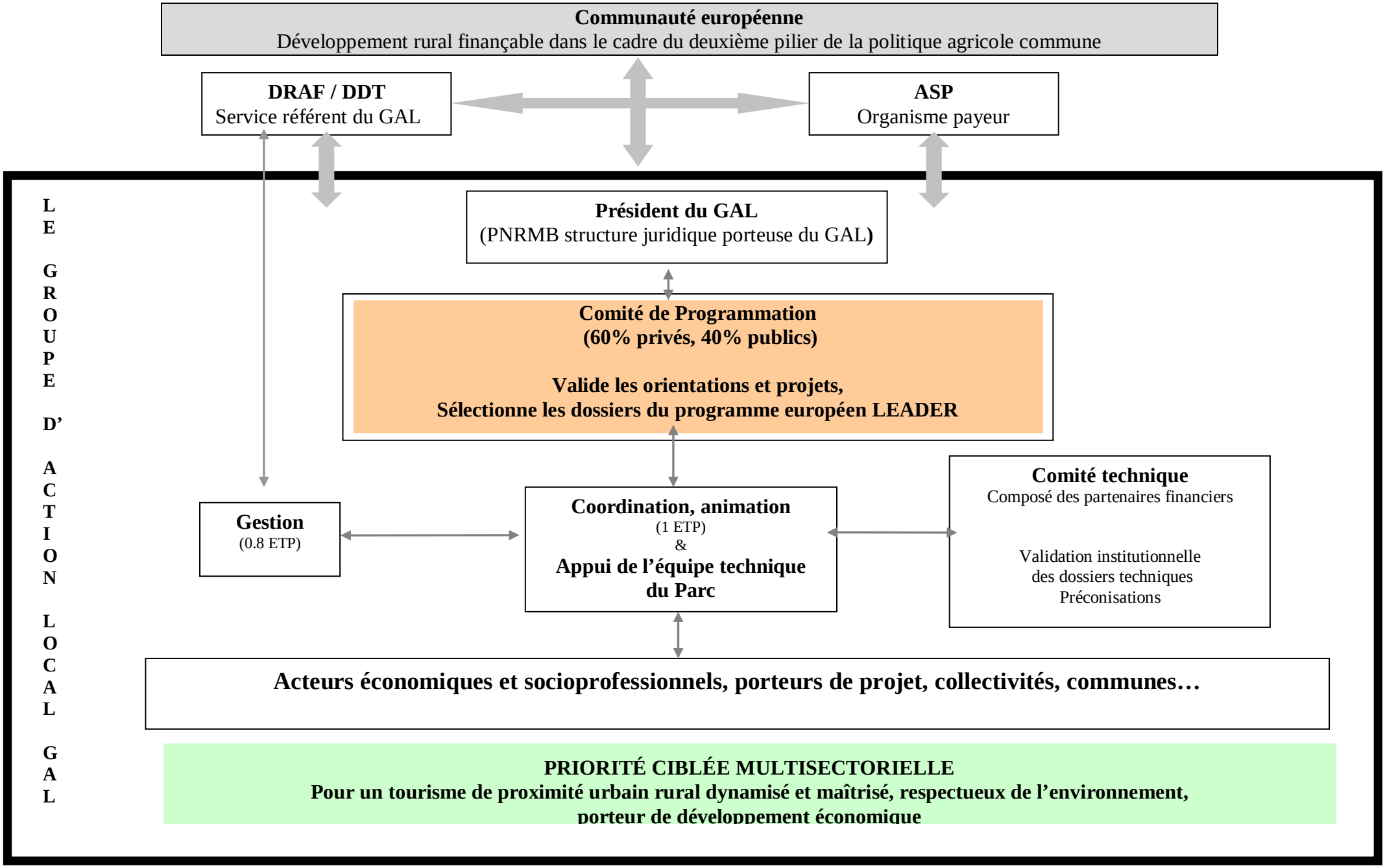
Communauté européenne
Développement rural finançable dans le cadre du deuxième pilier de la politique agricole commune
DRAF / DDT
Service référent du GAL
ASP
Organisme payeur
LE GROUPE D'ACTION LOCAL GAL
Président du GAL
(PNRMB structure juridique porteuse du GAL)
Comité de Programmation
(60% privés, 40% publics)
Valide les orientations et projets,
Sélectionne les dossiers du programme européen LEADER
Gestion
(0.8 ETP)
Coordination, animation
(1 ETP)
&
Appui de l'équipe technique
du Parc
Comité technique
Composé des partenaires financiers
Validation institutionnelle
des dossiers techniques
Préconisations
Acteurs économiques et socioprofessionnels, porteurs de projet, collectivités, communes…
PRIORITÉ CIBLÉE MULTISECTORIELLE
Pour un tourisme de proximité urbain rural dynamisé et maîtrisé, respectueux de l'environnement,
porteur de développement économique